

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### SIGNATURE DU 135<sup>ème</sup> CONTRAT « EMPLOI D'AVENIR » DU GERS

C'est au sein de l'entreprise Serres du Cédon à Pavie que sera signé le 127<sup>ème</sup> contrat "Emploi d'avenir" du Gers, en présence de Jean-Marc SABATHÉ, Préfet du Gers ce **mardi 2 juillet 2013 à 11 heures**.

Les emplois d'avenir ont été créés par la loi du 26 octobre 2012 afin de proposer des solutions d'emploi aux jeunes sans emploi, peu ou pas qualifiés, de leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable.

**En 2013, l'État s'engage à hauteur de 2,3 milliards d'euros pour financer ces emplois. 75 % du montant brut de la rémunération du jeune seront pris en charge pendant une durée de 3 ans pour les employeurs du secteur non marchand et 35 % pour les employeurs du secteur marchand. L'emploi d'avenir est pour l'essentiel à temps plein, en CDI ou en CDD de 3 ans (ou 1 an renouvelable jusqu'à 3 ans).**

Depuis le lancement de ce dispositif, 135 contrats ont été signés dans le Gers.

**Avec le nouveau contrat qui sera signé à Pavie, le Gers aura réalisé à mi-année plus de 68% de son objectif global.**

En effet, 124 contrats ont été signés dans le secteur non marchand et 11 dans le secteur marchand. 40 nouveaux emplois d'avenir sont en cours d'instruction dont 6 seront signés dans les prochains jours.

L'emploi est plus que jamais la priorité du gouvernement, comme en atteste le déploiement des nouveaux outils de la politique de l'emploi sur le terrain :

- le déploiement du **dispositif des emplois d'avenir** se poursuit et s'amplifiera dans les mois à venir. Il permettra aux jeunes peu ou pas qualifiés d'accéder à l'emploi ;
- le **contrat de génération**, dispositif lancé au mois de mars, qui propose aux entreprises d'embaucher des jeunes et de maintenir des seniors dans l'emploi avec une aide de l'Etat de 4000 € par an pendant trois ans ;
- la loi sur la **sécurisation de l'emploi**, adoptée le 14 mai 2013, permet de trouver des alternatives aux plans sociaux en contexte de crise, et apporte des éléments de sécurisation aux entreprises pour lever les appréhensions à l'embauche.

Ces outils se combinent avec les politiques mises en œuvre - notamment le Pacte national pour la compétitivité, la croissance et l'emploi - pour soutenir la croissance, maîtriser les comptes publics, redresser les filières industrielles et améliorer le système de formation. Cela permettra d'améliorer progressivement la situation sur le front de l'emploi.

Un site internet dédié : [www.gouvernement.fr/pourlemploi](http://www.gouvernement.fr/pourlemploi)